

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 54

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2022/06 - Réponse au postulat de Mme Aude Billard "Les trottoirs ne sont pas des parkings"

Présidence :	Mme Anne Berguerand	Les Verts
Membres présents :	Mme Éliane Aubert	Libéral-Radical
	Mme Aude Billard	Socialiste
	Mme Franziska Meinherz	Ensemble à Gauche
	Mme Ariane Morin	Les Verts
	Mme Anouck Saugy	Libéral-Radical
	M. Eric Bettens	Les Verts
	M. Mountazar Jaffar	Socialiste
	M. Sébastien Kessler	Socialiste
	M. Pernet Jacques	Libéral-Radical
	M. Vincent Vouillamoz	Vert libéral
Membres excusés :	Mme Varuna Mossier	Socialiste
	M. Valentin Christe	UDC
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand	Directeur SE
	Capitaine Frédéric Tâche	Corps de police
Notes de séance	Mme Barbara Gori	Secrétaire Division STS

Lieu : Rue du Port-Franc 18, Salle de conférence n° 157

Date : Lundi 13 juin 2022

Début et fin de la séance : 17h00- 18h15

La séance est ouverte à 17h00, M. Hildbrand présente les représentants de son administration, soit le capitaine Frédéric Tâche, chef de la Sécurité du trafic et du stationnement (STS) et Mme Barbara Gori, secrétaire de division, que nous remercions pour les notes de la séance.

La postulante remercie la Municipalité et le Corps de police pour la réponse à son postulat et rappelle l'unanimité de la 1^{ère} commission quant au fait que ce sujet est un problème constant et non lié au Covid.

Elle constate malgré tout une amélioration probablement due au 1^{er} courrier de la Municipalité aux entreprises concernées, une quarantaine environ.

Elle relève l'absence d'intérêts, quand cette problématique touche des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes! Ceux-ci sont gênés lors de ces parcsages sur le trottoir ou les pistes cyclables. La priorité sur l'espace que l'on donne aux usagers n'est pas équitable, la voiture passe bien trop souvent en 1^{er}.

Les parcsages effectués sur les trottoirs pour des livraisons, ne doivent pas se faire au détriment des piétons et des cyclistes! Il devient nécessaire de trouver un moyen afin que l'espace de chaque utilisateur ne soit pas empiété et qu'il n'y ait pas de catégorie qui soit péjorée plus souvent.

Il est mis en avant que le parcsage sur les pistes cyclables présente, en plus, un réel danger pour les cyclistes.

Même si les livreurs respectent en général les règles, contrairement aux autres automobilistes, il y a encore trop de voitures qui y restent un trop long laps de temps.

Les "1^{ères} mesures du plan climat" sont rappelées, surtout celles d'un "report modal en faveur de la mobilité active et des transports publics au dépend des transports motorisés individuels." Celui-ci implique une baisse de la surface de stationnement dévolue aux transports individuels motorisés (TIM) en ne maintenant en surface que les besoins vitaux et logistiques nécessaires. Ce rapport préavis n'est malheureusement pas orienté vers un report modal.

Il est regretté que dans la réponse, on ne réaffirme pas clairement l'objectif du plan climat, les solutions retenues dans ce même plan et que le préavis "Rues vivantes" n'ait pas été pris en compte. Un 1^{er} vœu soumis sera traité lors de l'étude du point 3.2

Conseil communal de Lausanne

M le Municipal souhaite préciser que ce préavis a été adopté par toute la Municipalité et ne se veut pas contradictoire avec l'ensemble des autres outils et préavis déployés par la ville.

Ce préavis a fait l'objet d'échanges entre les différents services, principalement la police mais également le service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

Pour certains commissaires, il est indispensable, pour protéger le tissu économique local, de permettre les livraisons et de se garer le temps de décharger de la marchandise. Lausanne étant une ville centre, avec de multiples activités imposant ces différents modes de livraisons. Le fait que les lausannoises et lausannois se font livrer de plus en plus de marchandises de toutes sortes, nécessiterait qu'il faille savoir être proportionné dans les exigences, d'autant plus que les chauffeurs sont mis sous pression d'un nombre élevé de livraisons dans un temps défini.

Tout en comprenant la pression que subissent les livreurs, d'autres commissaires estiment que non seulement les usagers n'ont pas à payer le prix de ce stress, mais que c'est aux entreprises de leur donner plus de temps afin d'effectuer leur travail.

M. le Municipal confirme que dans le courrier envoyé aux entreprises, il est précisé que la Municipalité souhaite restituer aux piétons et cyclistes le domaine qui leur est dévolu et que la Police municipale de Lausanne (PML) sanctionnera toute infraction constatée.

Beaucoup de questions ont été posées quant aux 255 places de livraison disponibles à Lausanne. Sont-elles en nombre suffisant et bien réparties en fonction des besoins ? Y a-t'il une cartographie de ces places ?

Il nous est répondu que le volume des places de livraison ainsi que la partie géographique de ces places dépendent du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP). Il est donc demandé à la Municipalité de faire une étude déterminant si le nombre de places de livraison est suffisant, en nombre mais également en termes de répartition géographique.

A la demande de plusieurs commissaires concernant une cartographie des places de livraison, on nous renvoie vers le [lien](#) mentionné dans l'annexe¹. Le Capitaine Tâche ajoute que MAP pourra nous donner plus de précisions à ce sujet.

Quant aux automobilistes (non livreurs) parqués sur une place livraison, sans livraison constatée, ils sont évidemment verbalisés si aucune manutention n'est constatée, mais avec un laps de temps de tolérance de 10-15 minutes, selon de l'objet livré.

M le Municipal précise que la problématique évoquée par le postulat ne serait pas forcément résolue en ajoutant des places de livraison, étant donné qu'il n'y a pas de demande. Il mentionne l'exemple de l'av. de France, où il était nécessaire de créer de telles places, ce qui a été fait rapidement. Par contre il s'avère que ces places ne sont pas adaptées aux grandes enseignes.

Pour les livraisons, hors places spécifiques, dans le centre-ville, ce sont les zones piétonnes qui sont le plus utilisées, étant donné la concentration de commerces. Deux assistant-e-s de sécurité publique (ASP) sont présents en permanence dans ces zones un peu sensibles, pour contrôler et amender. On nous précise également que des plages horaires sont déjà mises en place pour les livraisons dans certaines zones.

Concernant les «parents-taxis» on nous explique qu'il n'y a pas spécifiquement d'ASP aux abords des établissements scolaires, sauf si une problématique est détectée.

On nous explique qu'au vu de la baisse des amendes d'ordres délivrées en matière de stationnement sur les trottoirs, qui sont systématiquement dénoncées, il ne paraît pas nécessaire d'instaurer plus de rondes en lien avec cette problématique.

Le rapport-préavis est étudié point par point.

3.1

A la question concernant la chute des amendes d'ordre délivrées depuis 2015, le Capitaine Tâche précise que davantage de pression a été mise, notamment les week-ends en lien avec les noctambules. Il rappelle que depuis plusieurs années, les chiffres sont stables.

1 Courrier aux entreprises

Conseil communal de Lausanne

A la demande concernant la tolérance pour ce type d'infractions, le Capitaine Tâche répond qu'on laisse livrer mais dès lors qu'un abus est constaté, les ASP agissent par voie de sanction. La postulante relève que cette tolérance est uniquement en faveur des livreurs, qui profitent de cela. Cette tolérance est un mauvais message qui plus est au détriment des piétons et cyclistes. Pour d'autres, cette forme de tolérance est logique et nécessaire.

En ce qui concerne les points noirs pour les livraisons, M. le Municipal informe qu'un travail est fait par les ASP afin de remonter des problèmes récurrents et des réunions ont régulièrement lieu afin trouver des solutions entre les différents services.

Un vœu a été émis à ce sujet :

Vœu N°2 "La commission souhaite que la Municipalité recense les endroits où des livraisons régulières ont lieu et où les livreurs se stationnent régulièrement soit sur les pistes cyclables, soit sur les trottoirs sans respecter la distance de 1m50".

3.2

Pour une commissaire, une des mesures à prendre, serait la création de pôles d'échange, permettant un maximum de livraisons en ville par des véhicules légers avec des micro hub ou vélos cargo. Elle cite comme exemple la ville de Vevey, dans laquelle cela est déjà effectué.

Elle soumet un vœu dans ce sens :

Vœu N°1 « La commission souhaite que la Municipalité élabore un concept logistique en adéquation avec les mesures du plan climat, notamment le report modal, la réduction des km parcourus par le transport des marchandises et le passage à un transport sans carbone »

Pour M le Municipal, le concept logistique qui est en train d'être étudié est celui de l'agglomération lausannoise et non de la commune de Lausanne. Il précise que pour ce faire, il faut travailler avec le canton et d'autres administrations tant en ce qui concerne le financement que pour la conception. Il rappelle que les villes dépendent des échanges qu'elles ont avec l'extérieur. Des réflexions sont à faire concernant un "pôle d'échange" qui impliquerait des constructions d'infrastructures.

3.3

A l'interrogation concernant les courriers de prévention envoyés aux entreprises de transport, M le Municipal répond que sur les 40 courriers envoyés, des retours faits par les entreprises mentionnent qu'ils allaient sensibiliser leurs chauffeurs et qu'une amélioration a déjà été constatée. Il précise qu'il n'est pas exclu que des courriers soient à nouveau envoyés

Vote pour le 1^{er} vœu:

"La commission souhaite que la Municipalité élabore un concept logistique en adéquation avec les mesures du plan climat, notamment le report modal, la réduction des km parcourus par le transport des marchandises et le passage à un transport sans carbone."

8 Oui - 3 Non

Vote pour le 2^{ème} vœu :

"La commission souhaite que la Municipalité recense les endroits où des livraisons régulières ont lieu et où les livreurs se stationnent régulièrement soit sur les pistes cyclables, soit sur les trottoirs sans respecter la distance de 1m50".

7 Oui - 3 Non - 1 abstention.

La commission a accepté la conclusion du rapport-préavis n° 2022/06 par 9 oui et 2 abstentions.

Lausanne, le 24.10.2022

La rapportrice : Anne Berguerand